Banque Nationale de Données

Rapport statistique – Fonction publique territoriale

2020





LES CHIFFRES CLES 2020 de la fonction publique territoriale

44,7 % des actifs territoriaux affiliés à la CNRACL

Périmètre BND 2020

34 699 évènements

Sur l'année 2020

dont

27 964 accidents de service 4 419 accidents de trajet 2 316 maladies professionnelles et autres

64,7% d'évènements avec arrêt

dont

64,8% pour accidents de service 65,3 % pour accidents de trajet 62,5 % pour maladies professionnelles

5,4 % taux de sinistralité global aux risques professionnels

dont

4,3% pour accidents de service
0,7 % pour accidents de trajet
0,4 % pour maladies professionnelles et
autres

60,0 jours de moyenne de jours d'arrêt

dont

53,1 jours pour accidents de service 50,4 jours pour accidents de trajet 165,5 jours pour maladies professionnelles et autres

INTRODUCTION

La collecte de données statistiques concernant les risques professionnels dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière apparaît aujourd'hui comme une nécessité, tant sur le plan national qu'au niveau européen.

La commission des communautés européennes et son organisme statistique Eurostat souhaitent parvenir à une harmonisation du recueil statistique des maladies professionnelles et des accidents du travail pour mesurer l'impact des directives qui ont été adoptées en matière d'hygiène et de sécurité.

Dans cette perspective, le ministère des affaires sociales a demandé au Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) de prêter son concours à l'opération de recueil de données.

La DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques au ministère du travail et de l'emploi) est le coordonnateur pour la France.

La loi du 17 juillet 2001 a créé un Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et en a confié la gestion à la Direction des Politiques Sociales de la Caisse des Dépôts.

Le décret d'application en date du 24 septembre 2003 en consacre la création officielle.

Ce fonds est investi de trois missions essentielles :

- participer au financement d'action de prévention, sous forme d'avances ou de subventions;
- élaborer des recommandations d'action en matière de prévention ;
- établir, au plan national, des statistiques dans le domaine des accidents de travail et des maladies professionnelles.

C'est pour répondre à cette dernière mission que la CNRACL s'attache à recueillir les informations nécessaires sur les accidents de service et les maladies professionnelles.

L'envoi des données 2020 a été réalisé au cours de l'année 2021.

Ce rapport comporte des données recueillies auprès d'un échantillon représentatif de collectivités territoriales hors Services d'incendie et de secours (SIS).

CONTENU DE LA BND

Les résultats présentés ci-après sont des données brutes. La mise en œuvre du Fonds de Prévention permettra d'une part, d'élargir la base du recueil de données, d'autre part, d'établir un référentiel caractérisant les effectifs totaux concernés (pyramide des âges, type d'activité, type de situation de travail, etc.).

La montée en puissance de la BND vise ainsi par le nombre, la richesse des données et par leur exploitation à créer de la connaissance non seulement sur la nature des accidents ou des maladies professionnelles mais aussi sur leurs circonstances et leur poids relatif sur le type d'effectifs impactés. Cette connaissance plus approfondie et précise constituera un des principaux points d'appui pour cibler et évaluer les démarches de prévention.

Les résultats de la BND sont présentés dans quatre rapports pour une meilleure lisibilité :

- un rapport comportant les données générales
- un rapport concernant la population hospitalière
- un rapport concernant la population territoriale
- un rapport concernant la population des Services d'incendie et de secours (SIS)

Chaque rapport comporte les données issues d'un échantillon représentatif de collectivités.

Celles-ci ont été choisies en fonction du contexte (Territorial, Hospitalier et SIS), de leur type et de leur taille.

Le service statistique utilise deux notions pour élaborer le présent document à partir de deux bases informatiques de gestion :

- Les déclarations individuelles des cotisations (DI) transmises par les employeurs permettent de connaître le nombre de cotisants, ce qui constitue la mesure la plus proche de la réalité financière du régime.
- Le système informatique d'affiliation des agents, qui permet de connaître le nombre d'actifs, à partir de la saisie de la déclaration individuelle d'affiliation.

Remarque concernant les données externes

L'apport des données externes (assureur) constitue la seconde source d'alimentation de la BND. Le niveau de détail des données est plus limité que dans Prorisq. Il permet d'alimenter les tableaux généraux.

Certains tableaux ne sont renseignés qu'au premier niveau (le niveau 2 étant le niveau le plus fin).

Les données ne comportent pas d'indications pour les accidents de trajet ni pour les maladies professionnelles.

Globalement les données pour les maladies professionnelles étant peu nombreuses, seuls les tableaux généraux sont présentés.

TYPES D'ETABLISSEMENTS ET CODIFICATION UTILISEE DANS LE RAPPORT ANNUEL DE LA BND

Collectivités territoriales

Rég-Dép.: Régions, Départements,

Com. : Communes,

CU, ... : Communautés urbaines, communautés de villes, communautés de communes, syndicats

de communes,

Offices : Offices Publics d'HLM, offices publics d'aménagement et de construction

Autres : Autres établissements territoriaux

CDG : Centre de gestion

SIS : Service d'incendie et de secours

Autres

CNRACL : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales

ATIACL : Allocation temporaire d'invalidité des agents des collectivités locales

RISP : Régime d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires

BND : Banque nationale de données

PRORISQ: Logiciel de gestion du risque professionnel

IP : Incapacité permanenteFPT : Fonction publique territorialeFPH : Fonction publique hospitalière

DEFINITIONS ET METHODES DE CALCUL DES INDICATEURS STATISTIQUES UTILISES

Taux de fréquence (TF)

Nombre d'événements avec arrêt x 1 000 000

Nombre d'heures travaillées du régime concerné

Indice de fréquence (IF)

L'indice de fréquence des accidents avec arrêt représente le nombre d'accidents avec arrêt rapporté à 1 000 salariés.

Nombre d'événements avec arrêt x 1 000

Effectif Temps Plein

Taux de gravité (TG)

Il permet de suivre la gravité des accidents au travers de la durée moyenne des arrêts de travail consécutifs. C'est le rapport entre le nombre total de journées calendaires non travaillées pour incapacité temporaire consécutive à un accident de travail et le nombre d'heures travaillées par mille heures d'exposition.

Nombre de jours arrêt x 1 000

Heures travaillées

Taux de sinistralité

Le taux de sinistralité est calculé en rapportant le nombre d'événements d'une année au nombre des effectifs couverts par la BND (Banque nationale de données).

Jours d'arrêt associés

Les jours d'arrêt associés arrêtés au 31/08/2021 correspondent au nombre de jours d'arrêt des événements de l'année 2020 uniquement.

Population couverte de la BND

La population couverte de la BND étant différente chaque année, les évolutions sont calculées sur une population ramenée à 100.

Liminaires indicateurs 2020

2020 a été une année particulièrement exceptionnelle avec la pandémie induite par la CoviD-19. Cette dernière a impliqué des conditions de travail spécifiques pour les agents de la CNRACL avec vraisemblablement des ruptures effectives de la durée de travail.

Ces conditions exceptionnelles peuvent impliquer une sous-valorisation, sur 2020, des indicateurs fondés sur le temps de travail et les effectifs et, en premier lieu, les taux de fréquence et de gravité.

La CNRACL a toutefois décidé de produire ces indicateurs au titre de l'exercice 2020 et attire l'attention quant aux conclusions qui pourraient en être tirées au regard des taux constatés sur les années précédentes.

SOMMAIRE

1	ĽĚC	CHANTILLON 2020 REPRÉSENTE 45 % DE LA POPULATION ACTIVE TERRITORIALE DE LA CNRACL	9
2	UNE	SINISTRALITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 20120 FDE 5,4 %	10
	2.1	QUELQUES CHIFFRES	10
	2.2	LES ACCIDENTS DE SERVICE LES PLUS NOMBREUX	
	2.3	EVOLUTION DES EVENEMENTS : DEPUIS 2010, LA PART DES MALADIES PROFESSIONNELLES EST EN AUGMENTATION	11
	2.4	EVOLUTION DES INDICATEURS	11
	2.5	REPARTITION DES EVENEMENTS SELON LE TYPE DE COLLECTIVITE	12
	2.6	REPARTITION SELON LA TAILLE DES COLLECTIVITES	13
3	LES	ACCIDENTS DE SERVICE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2020	15
	3.1	QUELQUES CHIFFRES SUR LES ACCIDENTS DE SERVICE	15
	3.2	EVOLUTION DU TAUX DE SINISTRALITE DES ACCIDENTS DE SERVICE	15
	3.3	REPARTITION PAR SEXE	15
	3.4	REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE AU MOMENT DE L'ACCIDENT	16
	3.5	REPARTITION PAR TRANCHE DUREE D'ARRET	16
	3.6	REPARTITION PAR FILIERE	17
	3.7	REPARTITION PAR TRANCHE HORAIRE	17
	3.8	REPARTITION PAR MOIS ET JOUR	18
	3.9	REPARTITION PAR ANCIENNETE	19
	3.10	REPARTITION PAR NATURE DES LESIONS	19
	3.11	REPARTITION PAR SIEGE DES LESIONS ET PARTIES DU CORPS LES PLUS IMPACTEES	20
	3.12	REPARTITION PAR ELEMENT MATERIEL	21
	3.13	REPARTITION PAR TACHE EXERCEE	23
	3.14	REPARTITION PAR FACTEUR POTENTIEL	23
4	LES	ACCIDENTS DE TRAJET DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2020	24
	4.1	QUELQUES CHIFFRES SUR LES ACCIDENTS DE TRAJET	24
	4.2	EVOLUTION DU TAUX DE SINISTRALITE DES ACCIDENTS DE TRAJET	24
	4.3	REPARTITION PAR SEXE	24
	4.4	REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE AU MOMENT DE L'ACCIDENT	25
	4.5	REPARTITION PAR TRANCHE DUREE D'ARRET	25
	4.6	REPARTITION PAR FILIERE	25
	4.7	REPARTITION PAR TRANCHE HORAIRE	26
	4.8	REPARTITION PAR MOIS ET JOUR	26
	4.9	REPARTITION PAR ANCIENNETE	27
	4.10	REPARTITION PAR NATURE DES LESIONS	27
	4.11	REPARTITION PAR SIEGE DES LESIONS ET PARTIES DU CORPS LE PLUS IMPACTEES	28
	4.12	REPARTITION PAR MOYEN DE LOCOMOTION	29
	4.13	REPARTITION SELON LE PARCOURS	30
	4.14	REPARTITION SELON LA CAUSE	30
5	LES	MALADIES PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2020	31
	5.1	OUFLOUES CHIFFRES SUR LES MALADIES PROFESSIONNELLES	31

RAPPORT STATISTIQUE 2020 DU SECTEUR TERRITORIAL

5.2	EVOLUTION DU TAUX DE SINISTRALITE DES MALADIES PROFESSIONNELLES	31
5.3	REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE A LA DATE DU CERTIFICAT OU DU $1^{ ext{ER}}$ DIAGNOSTIC DE LA MALADIE	31
5.4	REPARTITION PAR TRANCHE DUREE D'ARRET	32
5.5	REPARTITION PAR N° DE TABLEAU DES MALADIES PROFESSIONNELLES	33
6 ZO	ом	35
6.1	LES ACCIDENTS ROUTIERS	35
6.2	LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)	36
GLOSSA	IRE	37

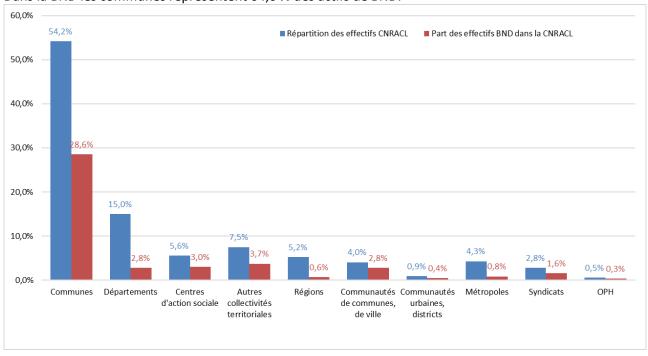
1 L'ÉCHANTILLON 2020 REPRÉSENTE 45 % DE LA POPULATION ACTIVE TERRITORIALE DE LA CNRACL

Qui sont-ils?

Depuis plusieurs années, la Caisse des dépôts collecte des informations concernant les accidents et maladies professionnelles sur un périmètre de collectivités utilisatrices de l'outil PRORISQ ou alimentant la BND. Pour l'année 2020, ce périmètre représente 44,7 % de la population active territoriale de la CNRACL (hors SIS).

Tuno do collectivitá	Ef	fectifs CNRA	ACL	P	% de		
Type de collectivité	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	couverture
Communes de 1 à 50 agents	67 988	93 884	161 872	38 662	52 068	90 730	56%
Communes de 51 à 250 agents	77 990	107 576	185 566	49 430	68 694	118 124	64%
Communes de 251 à 500 agents	45 087	64 848	109 935	22 284	33 124	55 408	50%
Communes de 501 agents et plus	132 596	192 941	325 537	60 886	87 545	148 431	46%
Départements	76 343	140 364	216 707	15 071	25 421	40 492	19%
Centres d'action sociale	9 863	70 372	80 235	5 406	38 129	43 535	54%
Autres collectivités territoriales	49 595	58 725	108 320	24 455	29 155	53 610	49%
Régions	30 843	44 643	75 486	3 368	5 714	9 082	12%
Communautés de communes, de v	22 710	35 649	58 359	15 350	25 022	40 372	69%
Communautés urbaines, districts	8 031	4 895	12 926	3 645	2 461	6 106	47%
Métropoles	37 202	24 476	61 678	7 750	4 337	12 087	20%
Syndicats	20 812	19 652	40 464	12 425	10 286	22 711	56%
ОРН	3 751	3 693	7 444	2 240	2 060	4 300	58%
Total	582 811	861 718	1 444 529	260 972	384 016	644 988	45%

Dans la BND les communes représentent 64,0 % des actifs de BND.



2 UNE SINISTRALITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 2020 DE 5,4 %

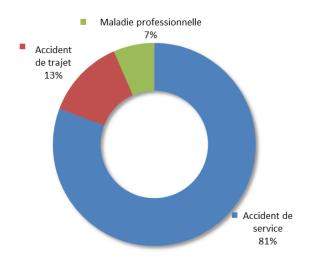
2.1 Quelques chiffres

Nombre d'agents	644 988	Périmètre couvert BND	44,7%
Nombre d'événements	34 699	Taux de sinistralité	5,4%
Part avec arrêt	64,7%	Indice de fréquence	34,8
Nombre de jours d'arrêt	1 347 818	Taux de fréquence	21,7
Moyenne de jours d'arrêt	53,1	Taux de gravité	1,3

2.2 Les accidents de service les plus nombreux

		Evénements		Jours d'	Taux de	
Type d'évènement	Nombre	avec arrêt	% avec arret	Total	Moy.	sinistralité
Accident de service	27 964	18 123	64,8%	962 635	53,1	4,3%
Accident de trajet	4 419	2 885	65,3%	145 500	50,4	0,7%
Maladie professionnelle	2 263	1 418	62,7%	237 484	167	0,4%
Autres maladies*	53	30	56,6%	2 199	73,3	0,0%
Total	34 699	22 456	64,7%	1 347 818	60,0	5,4%

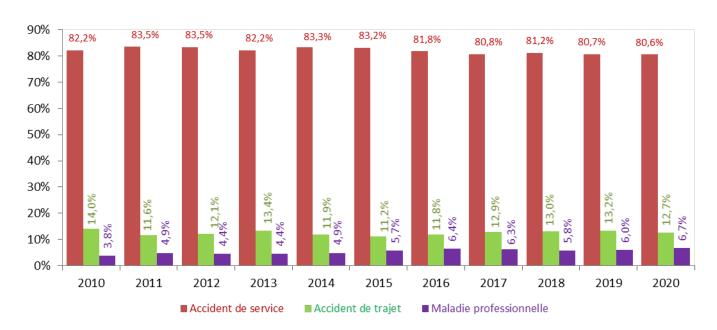
^{*}Les autres maladies correspondent aux maladies à caractère professionnel et les maladies contractées en service.



Les accidents de service sont les plus nombreux et représentent 81 % des événements. Ils génèrent une moyenne de 53 jours d'arrêts.

Les maladies professionnelles sont peu nombreuses (7% des évènements) mais entrainent des arrêts longs avec une moyenne de 167 jours.

2.3 Evolution des événements : depuis 2010, la part des maladies professionnelles est en augmentation.



2.4 Evolution des indicateurs

TAUX DE SINISTRALITE	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Accident de service	6,9%	5,8%	5,6%	5,8%	5,8%	4,3%
Accident de trajet	0,9%	0,8%	0,9%	0,9%	1,0%	0,7%
Maladie professionnelle	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
TAUX DE FREQUENCE						
Accident de service	27,7	23,5	22,6	23,2	23,1	17,5
Accident de trajet	4,0	3,6	3,9	3,8	3,8	2,8
Maladie professionnelle	1,9	1,7	1,7	1,6	1,6	1,4
INDICE DE FREQUENCE						
Accident de service	44,5	37,8	36,3	37,2	37,1	28,1
Accident de trajet	6,4	5,8	6,2	6,2	6,0	4,5
Maladie professionnelle	3,1	2,8	2,8	2,6	2,5	2,2
TAUX DE GRAVITE						
Accident de service	1,2	1,0	1,0	1,0	1,1	0,9
Accident de trajet	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Maladie professionnelle	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2

Dans l'ensemble les indicateurs sont en baisse en 2020 par rapport à 2019 à l'exception du taux de gravité des maladies professionnelles.

Les indicateurs sont à leur plus bas depuis 2015.

2.5 Répartition des événements selon le type de collectivité

Type de collectivités	EFFECTIFS CNRACL	PERIMETRE BND	% de couverture	Nombre d'évènements	nb avec arret	Part avec arrêt	Moyenne jours d'arrêt
Communes	782 910	412 693	52,7%	24 282	15 687	64,6%	58
Centres d'action sociale	80 235	43 535	54,3%	2 416	1 518	62,8%	70
Départements	216 707	40 492	18,7%	1 639	1 050	64,1%	69
Communautés de communes, de ville	58 359	40 372	69,2%	1 467	933	63,6%	59
Syndicats	40 464	22 711	56,1%	1 111	742	66,8%	67
Métropoles	61 678	12 087	19,6%	803	598	74,5%	51
Régions	75 486	9 082	12,0%	437	325	74,4%	77
Communautés urbaines, districts	12 926	6 106	47,2%	283	147	51,9%	72
ОРН	7 444	4 300	57,8%	208	133	63,9%	68
Autres collectivités territoriales	108 320	53 610	49,5%	2 053	1 323	64,4%	58
TOTAL	1 444 529	644 988	44,7%	34 699	22 456	64,7%	60

70 % des évènements ont lieu dans les communes alors qu'elles représentent 63,9 % des effectifs.

Type de collectivités	Taux de sinistralité	Taux de fréquence	Taux de gravité
Communes	5,9%	23,7	1,4
Centres d'action sociale	5,5%	21,7	1,5
Départements	4,0%	16,1	1,1
Communautés de communes, de ville	3,6%	14,4	0,9
Syndicats	4,9%	20,3	1,4
Métropoles	6,6%	30,8	1,6
Régions	4,8%	22,3	1,7
Communautés urbaines, districts	4,6%	15,0	1,1
ОРН	4,8%	19,2	1,3
Autres collectivités territoriales	3,8%	15,4	0,9
TOTAL	5,4%	21,7	1,3

Les Métropoles ont les taux de sinistralité et de fréquence les plus élevés. Les régions présentent les taux de gravité les plus conséquents.

2.6 Répartition selon la taille des collectivités

Type de collectivités	EFFECTIFS CNRACL	PERIMETRE BND	% de couverture	Nombre d'évènements	nb avec arret	Part avec arrêt	Moyenne jours d'arrêt
1 à 49 agents	240 991	131 485	54,6%	6114	3895	63,7%	64,1
50 à 249 agents	296 231	190 183	64,2%	9720	6207	63,9%	61,3
250 à 499 agents	152 915	80 019	52,3%	4522	2868	63,4%	63,5
500 agents et plus	754 392	243 301	32,3%	14343	9486	66,1%	56,4
TOTAL	1 444 529	644 988	44,7%	34 699	22 456	64,7%	60,0

Type de collectivités	Taux de sinistralité	Taux de fréquence	Indice de fréquence	Taux de gravité
1 à 49 agents	4,6%	18,4	29,6	1,2
50 à 249 agents	5,1%	20,3	32,6	1,2
250 à 499 agents	5,7%	22,3	35,8	1,4
500 agents et plus	5,9%	24,3	39,0	1,4
TOTAL	5,4%	21,7	34,8	1,3

Les collectivités les plus grandes, ayant plus de 500 agents ont le taux de sinistralité le plus élevé (5,9 %).

Type de collectivité et type d'év	ènement	Nombre d'évènement	Part avec arrêt	Jour d'arrêt	Moyenne jours d'arrêts	Taux de sinistralité
	Accident service	19 563	65%	651 683	52	4,7%
	Accident trajet	3 223	67%	111 507	52	0,8%
Communes	maladie pro	1 486	61%	148 096	164	0,4%
	Autre maladie	10	30%	280	93	0,0%
	Total	24 282	65%	911 566	58	5,9%
	Accident service	1 288	65%	51 528	62	5,1%
	Accident trajet	213	57%	5 614	46	0,8%
Départements	maladie pro	137	68%	15 481	166	0,5%
	Autre maladie	1	100%	199	199	0,0%
	Total	1 639	64%	72 822	69	6,4%
	Accident service	1 825	62%	66 398	59	4,8%
	Accident trajet	324	65%	11 894	57	0,8%
Centres d'action sociale	maladie pro	225	70%	26 005	165	0,6%
	Autre maladie	42	62%	1 720	66	0,1%
	Total	2 416	63%	106 017	70	6,3%
	Accident service	1 685	65%	58 512	54	5,8%
	Accident trajet	264	61%	5 682	35	0,9%
Autres collectivités territoriales	maladie pro	104	68%	12 646	178	0,4%
	Autre maladie	-	0%	-	О	0,0%
	Total	2 053	64%	76 840	58	7,0%
	Accident service	314	74%	13 145	56	5,5%
	Accident trajet	34	76%	1 548	60	0,6%
Régions	maladie pro	89	74%	10 292	156	1,6%
	Autre maladie	-	0%	-	О	0,0%
	Total	437	74%	24 985	77	7,6%
	Accident service	1 252	65%	41 859	51	5,0%
	Accident trajet	122	56%	2 766	41	0,5%
Communautés de communes, de ville	maladie pro	93	55%	10 623	208	0,4%
	Autre maladie	-	0%	-	О	0,0%
	Total	1 467	64%	55 248	59	5,9%
	Accident service	228	52%	7 979	67	9,3%
	Accident trajet	42	43%	715	40	1,7%
Communautés urbaines, districts	maladie pro	13	77%	1830	183	0,5%
	Autre maladie	-	0%	-	О	0,0%
	Total	283	52%	10 524	72	11,5%
	Accident service	665	78%	24 934	48	15,3%
	Accident trajet	96	61%	2 839	48	2,2%
Métropoles	maladie pro	42	40%	3 012	177	1,0%
	Autre maladie	-	0%	-	0	0,0%
	Total	803	74%	30 785	51	18,5%
	Accident service	971	67%	39 117	60	9,4%
	Accident trajet	73	66%	2 158	45	0,7%
Syndicats	maladie pro	67	66%	8 658	197	0,7%
	Autre maladie	-	0%	-	0	0,0%
	Total	1 111	67%	49 933	67	10,8%
	Accident service	173	64%	7 480	67	8,4%
	Accident trajet	28	54%	777	52	1,4%
ОРН	maladie pro	7	100%	841	120	0,3%
	Autre maladie	-	0%	-	0	0,0%
	Total	208	64%	9 098	68	10,1%

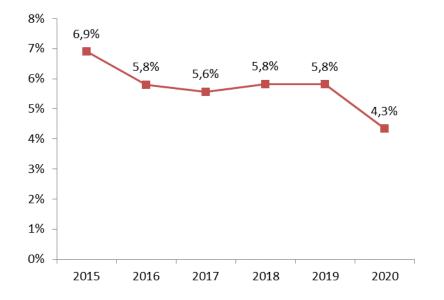
3 LES ACCIDENTS DE SERVICE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2020

3.1 Quelques chiffres sur les accidents de service

Nombre d'agents	644 988	Périmètre couvert BND	44,7%
Nombre d'événements	27 964	Taux de sinistralité	4,3%
Part avec arrêt	64,8%	Indice de fréquence	28,1
Nombre de jours d'arrêt	962 635	Taux de fréquence	17,5
Moyenne de jours d'arrêt	53,1	Taux de gravité	0,9

Le taux de gravité d'un accident de service avec arrêt correspond au nombre de journées non travaillées (arrêts de travail) pour 1 000 heures travaillées. Les heures travaillées sont déterminées à partir notamment de la durée hebdomadaire du travail et du nombre d'agents (référence 1 607 h).

3.2 Evolution du taux de sinistralité des accidents de service



La sinistralité des accidents de service a fortement diminué en 2020.

3.3 Répartition par sexe

SEXE	EVENE	MENTS	Jours d'arrêt		
JEAL	TOTAL	part avec arrêt	jours	Moyenne	
Homme	15 198	67,2%	514 693	50,4	
Femme	12 766	62,0%	447 942	56,6	
Total	27 964	64,8%	962 635	53,1	

54,3 % des accidents de service concernent les hommes. En revanche les femmes ont une moyenne de jours d'arrêt plus élevée.

3.4 Répartition par tranche d'âge au moment de l'accident

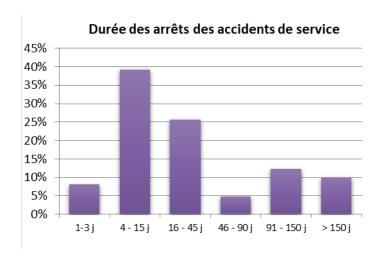
Tranche d'âge	EVENE	MENTS	Jours d'arrêt		
Transite a age	TOTAL	part avec arrêt	jours	Moyenne	
moins de 30 ans	1 823	68,0%	40 541	32,7	
30-34 ans	2 339	64,7%	60 086	39,7	
35-39 ans	2 728	64,7%	<i>79 464</i>	45,0	
40-44 ans	3 345	64,1%	100 385	46,8	
45-49 ans	4 877	64,6%	166 820	53,0	
50-54 ans	5 522	65,6%	214 901	59,3	
55-59 ans	5 385	63,5%	211 214	61,7	
plus de 60 ans	1 938	65,1%	89 138	70,6	
Non precisé	7	42,9%	86	28,7	
Total	27 964	64,8%	962 635	53,1	

La tranche d'âge la plus touchée par les accidents de service est celle des 50-54 ans, suivi de près par la tranche des 55-59 ans. La tranche des plus de 60 ans présente la moyenne de jours d'arrêt la plus élevée.

3.5 Répartition par tranche durée d'arrêt

Accident de service	1-3 j	4 - 15 j	16 - 45 j	46 - 90 j	91 - 150 j	> 150 j	Total
Nombre d'événements	1 462	7 102	4 660	861	2 230	1 808	18 123
Jours d'arrêt associés	3 123	62 711	123 611	45 256	212 716	515 218	962 635
Moy. Jours d'arrêt	2,1	8,8	26,5	52,6	95,4	285,0	53,1
Coût moyen en € par tranche d'arrêt*	227	413	1 334	<i>3 652</i>	6 748	25 331	

La tranche de 4-15 jours d'arrêt comptabilise 39,2 % des accidents de service avec arrêt. La moyenne des jours d'arrêt de cette classe est de 8,8 jours.



^{*}Barème 2019 des coûts moyens par CTN

http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fileadmin/user_upload/document_PDF_a_telecharger/arretes/2019/co%C3%BBts%20moyens %202019.pdf

Répartition par filière

Filière	Nombre Evénements	Part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moyenne jours d'arrêt
FILIERE TECHNIQUE	12 491	67,6%	429 600	50,9
FILIERE ADMINISTRATIVE	1 563	50,7%	44 562	56,2
FILIERE MEDICO-SOCIALE	1 162	58,3%	33 072	48,8
FILIERE SOCIALE	1 098	64,6%	37 985	53,6
FILIERE ANIMATION	918	63,2%	26 311	45,4
FILIERE POLICE MUNICIPALE	674	60,7%	19 794	48,4
FILIERE CULTURELLE	203	64,0%	5 507	42,4
FILIERE SPORTIVE	140	65,7%	5 502	59,8
FILIERE SOCIALE, MEDICO-SO	135	54,8%	4 651	62,9
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	99	60,6%	2 660	44,3
Y AUTRE PERSONNEL	42	64,3%	838	31,0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	12	41,7%	256	51,2
F TECHNIQUES ET OUVRIERS	1	100,0%	2	2,0
B SERVICES DE SOINS	1	100,0%	2	2,0
Z NON PRECISE	9 425	64,9%	351 893	57,5
Total	27 964	64,8%	962 635	53,1

La filière technique représente 67,4% des évènements (hors non précisé).

Les filières sont renseignées à près de 66%.

3.6 Répartition par tranche horaire

tranche	EVENEMENTS		Jours	d'arrêt
horaire	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
0h à 2h	81	65,4%	1 677	31,6
2h à 4h	48	41,7%	544	27,2
4h à 6h	200	78,0%	7 868	50,4
6h à 8h	1 850	75,5%	77 463	55,5
8h à 10h	5 916	67,5%	217 773	54,5
10h à 12h	8 007	64,5%	273 389	52,9
12h à 14h	2 781	64,4%	91 278	50,9
14h à 16h	4 386	61,9%	136 509	50,3
16h à 18h	2 716	60,6%	91 578	55,6
18h à 20h	790	62,2%	26 155	53,3
20h à 22h	259	61,0%	7 891	49,9
22h à 0h	179	59,2%	5 673	53,5
non précisée	751	57,5%	24 837	57,5
Total	27 964	64,8%	962 635	53,1

29,4 % des accidents de service (hors tranche horaire non précisée) se sont produits entre 10h et 12h du matin.

La tranche 8h-12h regroupe 51,2 % des accidents, suivie d'un creux entre 12h et 14h puis un second maximum entre 14h et 16h

3.7 Répartition par mois et jour

C'est au cours du mois d'avril qu'il y a eu le moins de déclarations d'accident. Cela correspond à la période de confinement lié à la Covid 19.

	Accident de service						
Mois Evènement	Nombre	part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moyenne jours d'arrêts			
Janvier	3 271	65,7%	132 778	62			
Février	2 879	67,5%	114 322	59			
Mars	1 742	66,8%	71 306	61			
Avril	546	55,3%	18 603	62			
Mai	1 471	61,0%	56 149	63			
Juin	2 755	64,5%	89 587	50			
Juillet	2 369	59,8%	66 114	47			
Août	1 947	63,9%	66 946	54			
Septembre	3 318	66,5%	111 996	51			
Octobre	2 849	65,7%	89 596	48			
Novembre	2 606	65,7%	79 084	46			
Décembre	2 211	64,9%	66 154	46			
Total	27 964	64,8%	962 635	53			

Les lundi et jeudi sont les jours les plus accidentogènes et le vendredi le moins (hormis les week-ends).

	Accident de service					
Mois Evènement	Nombre	part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moyenne jours d'arrêts		
Dimanche	476	64,9%	14 956	48		
Lundi	6 232	68,7%	223 880	52		
Mardi	5 803	64,8%	191 540	51		
Mercredi	5 130	64,4%	166 038	50		
Jeudi	5 303	63,1%	183 967	55		
Vendredi	4 336	61,6%	158 036	59		
Samedi	684	65,6%	24 218	54		
Total	27 964	64,8%	962 635	53		

3.8 Répartition par ancienneté¹

Ancienneté	EVENE	MENTS	Jours d'arrêt		
Anciennete	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne	
moins de 5 ans	7 517	64,8%	236 983	49	
5 à 10 ans	4 804	66,3%	155 762	49	
10 à 15 ans	4 841	65,5%	175 814	55	
plus de 15 ans	9 935	65,3%	374 278	58	
non précisée	867	46,8%	19 798	49	
Total	27 964	64,8%	962 635	53	

Les agents ayant une ancienneté de plus de 15 ans ont le plus d'accidents de service et présentent une moyenne de jours d'arrêt la plus élevée de toutes les tranches d'âge.

3.9 Répartition par nature des lésions

	EVENE	MENTS	JOURS D'ARRET		
ELEMENT MATERIEL	Nombre	Part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moyenne	
CONTUSION, HEMATOME	6 782	56,4%	186 531	49	
ATTEINTE OSTEO-ARTICULAIRE ET/OU MUSCULAIRE	5 895	71,8%	232 829	55	
(ENTORSE, DOULEURS D'EFFORT, ETC.)	3 033	·	232 023		
DOULEURS,LUMBAGO	4 776	79,2%	191 134	51	
PLAIE	2 502	52,5%	32 251	25	
CHOC TRAUMATIQUE	1 171	67,0%	42 484	54	
FRACTURE	874	87,3%	79 224	104	
DECHIRURE MUSCULAIRE	738	77,4%	35 239	62	
LUXATION	545	72,3%	27 974	71	
PIQURE	526	34,6%	1 036	6	
PRESENCE DE CORPS ETRANGERS	525	34,5%	1 752	10	
BRULURE PHYSIQUE, CHIMIQUE	441	41,0%	3 776	21	
CHOCS CONSECUTIFS A AGRESSION, MENACE	387	68,2%	24 902	94	
LESIONS DE NATURE MULTIPLE	284	70,4%	16 399	82	
COMMOTION, PERTE DE CONNAISSANCE	241	75,1%	13 594	75	
REACTION ALLERGIQUE OU INFLAMMATOIRE CUTANEE OU MUQUEUSE	227	51,1%	3 874	33	
LESIONS INTERNES	220	65,0%	10 846	76	
TROUBLES VISUELS	189	38,1%	961	13	
MORSURE	117	28,2%	582	18	
LESIONS NERVEUSES	103	89,3%	6 333	69	
INTOXICATION PAR INGESTION, PAR INHALATION, PAR VOIE PERCUTANEE	68	47,1%	826	26	
AMPUTATION	54	68,5%	2 089	56	
LESION POTENTIELLEMENT INFECTIEUSE DUE AU PRODUIT BIOLOGIQUE	52	34,6%	320	18	
ELECTRISATION, ELECTROCUTION	36	47,2%	912	54	
HERNIE	33	72,7%	2 099	87	
TROUBLES AUDITIFS	27	37,0%	158	16	
DERMITE	15	66,7%	224	22	
ASPHYXIE	9	33,3%	15	5	
GELURE	1	100,0%	8	8	
Z NON PRECISE	1 126	58,9%	44 263	67	
Total général	27 964	64,8%	962 635	53	

¹ La présentation des événements selon l'ancienneté des agents ne prend pas en considération la taille des strates de la population, il est donc peu aisé de procéder à des comparaisons et analyse.

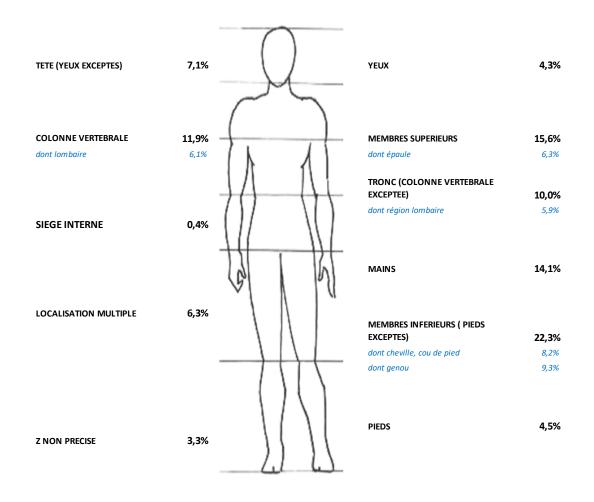
Les lésions 'contusions, hématomes' sont les plus nombreuses (25,3 %) et ont entrainé une moyenne de jours d'arrêt de 49 jours soit 186 531 journées non travaillées.

3.10 Répartition par siège des lésions et parties du corps les plus impactées

ELEMENT MATERIEL	EVENEM	IENTS	JOURS D'ARRET		
ELEIVIEN I IVIATERIEL	Nombre	Part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moyenne	
MEMBRES INFERIEURS (PIEDS EXCEPTES)	6 249	68,8%	236 559	55	
MEMBRES SUPERIEURS	4 363	67,6%	233 543	79	
MAINS	3 944	57,9%	73 118	32	
COLONNE VERTEBRALE	3 339	78,8%	124 555	47	
TRONC (COLONNE VERTEBRALE EXCEPTEE)	2 799	75,5%	94 222	45	
TETE (YEUX EXCEPTES)	1 995	50,1%	60 394	60	
LOCALISATION MULTIPLE	1 773	61,0%	69 981	65	
PIEDS	1 250	66,9%	35 054	42	
YEUX	1 217	33,5%	4 225	10	
SIEGE INTERNE	123	55,3%	5 365	79	
Z NON PRECISE	912	49,2%	25 619	57	
Total général	27 964	64,8%	962 635	53	

Les accidents de service touchent les membres inférieurs et tout particulièrement les chevilles, cous de pied et les genoux.

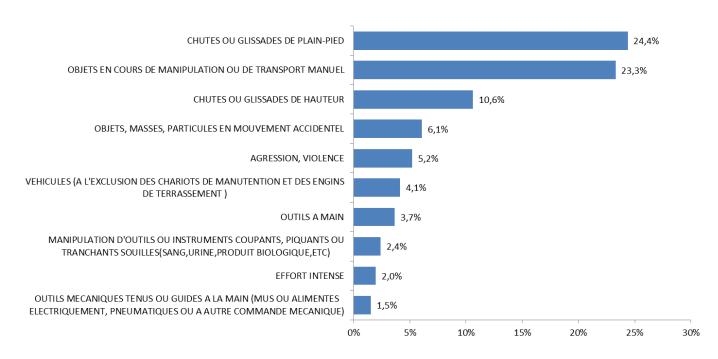
La région lombaire (tronc et colonne vertébrale) est la partie du corps la plus touchée ensuite.



3.11 Répartition par élément matériel

	EVENEM	IENTS	JOURS D'ARRET		
ELEMENT MATERIEL	Nombre	Part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moyenne	
CHUTES OU GLISSADES DE PLAIN-PIED	5 484	65,4%	211 344	59	
OBJETS EN COURS DE MANIPULATION OU DE TRANSPORT MANUEL	5 241	69,1%	182 059	50	
CHUTES OU GLISSADES DE HAUTEUR	2 389	69,3%	106 837	65	
OBJETS, MASSES, PARTICULES EN MOUVEMENT ACCIDENTEL	1 362	55,7%	33 442	44	
AGRESSION, VIOLENCE	1 176	58,8%	50 142	72	
VEHICULES (A L'EXCLUSION DES CHARIOTS DE MANUTENTION ET DES ENGINS DE TERRASSEMENT)	931	69,1%	32 399	50	
OUTILS A MAIN	821	64,2%	20 249	38	
MANIPULATION D'OUTILS OU INSTRUMENTS COUPANTS, PIQUANTS OU TRANCHANTS SOUILLES(SANG,URINE,PRODUIT BIOLOGIQUE,ETC)	537	59,4%	14 964	47	
EFFORT INTENSE	439	68,8%	16 864	56	
OUTILS MECANIQUES TENUS OU GUIDES A LA MAIN (MUS OU ALIMENTES ELECTRIQUEMENT, PNEUMATIQUES OU A AUTRE COMMANDE MECANIQUE)	348	68,1%	12 509	53	
MACHINES A COUPER ET TRANCHER (AUTRES QUE SCIES), A DEROULER ET DEFIBRER	299	62,9%	5 806	31	
SPORT	270	70,7%	9 195	48	
APPAREILS DE MANUTENTION ET ENGINS DE LEVAGE	215	74,9%	12 798	79	
EFFORT LIE AU TRANSPORT/MANUTENTION DE PERSONNES	210	61,0%	6 554	51	
AUTRES ELEMENTS MATERIELS (17 CATEGORIES REGROUPEES)	1 328	55,1%	28 345	39	
Z NON PRECISE	5 484	65,4%	211 344	59	
Total général	27 964	64,8%	962 635	53	

Les 10 éléments matériels les plus fréquemment impliqués dans les accidents de service



Zoom sur les chutes : tous concernés

Très fréquentes et beaucoup moins anodines qu'on ne le pense, les glissades et chutes de plainpied ou de hauteur peuvent avoir des conséquences lourdes. Cela dépend en partie de la dangerosité de l'environnement proche du travailleur. C'est la conjonction de plusieurs facteurs de risques qui rend, de fait, une situation dangereuse.

Il est donc important de savoir les identifier afin d'aménager l'environnement et l'organisation du travail et de sécuriser l'agent.

Les chutes de plain-pied ou de hauteur représentent en 2020, 7 873 accidents de service dont 66,6% à l'origine d'un arrêt de travail.

Les statistiques montrent qu'un accident consécutif à une chute de plain-pied implique en moyenne 59 jours d'arrêt, et pour les chutes de hauteur 65 jours d'arrêt.

Les chutes de plain-pied ou de hauteur présentent une moyenne de 61 jours d'arrêt avec 318 181 journées non travaillées. Elles représentent 36,9 % des accidents de service renseignés.

3.12 Répartition par tâche exercée

	EVENEM	IENTS	Jours d'arrêt		
Tâche exercée	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne	
ENTRETIEN, NETTOYAGE, RANGEMENT ET VIE COURANTE	4 596	69,3%	183 378	58	
SERVICES AUX PERSONNES - TRAVAIL SOCIAL	3 116	57,4%	109 487	61	
ESPACES VERTS	2 846	69,6%	84 224	42	
COORDINATION CONTROLE SURVEILLANCE ACCUEIL	1 763	66,0%	62 513	54	
TRAVAIL ADMINISTRATIF	1 712	56,0%	67 216	<i>7</i> 0	
TRANSPORT - PORT DE MATERIEL - DEPLACEMENT	1 586	67,2%	57 611	54	
RESTAURATION	1 508	64,7%	52 848	54	
PHASE ACTION	1 474	65,0%	49 540	52	
COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	1 469	77,5%	60 574	53	
VOIRIE -CHANTIERS	1 424	69,4%	50 548	51	
REPARATION ET FABRICATION	768	63,4%	23 596	48	
INTERVENTION, SECOURS ET LUTTE CONTRE L'INCENDIE	345	51,6%	8 285	47	
AFFAIRES CULTURELLES	333	53,2%	9 768	55	
SERVICES GENERAUX	332	64,8%	12 465	58	
ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE CASERNEMENT OU EXTERIEUR	305	69,8%	12 172	<i>57</i>	
Autres tâches (15 tâches regroupées)	1 823	64,2%	59 249	51	
Z NON PRECISE	2 869	59,0%	71 333	42	
Total	27 964	64,8%	962 635	53	

La tâche 'entretien, nettoyage et rangement' entraine le plus d'accidents de service avec 18,3 % des accidents de service (hors tâche non précisée).

3.13 Répartition par facteur potentiel

	EVENEN	IENTS	Jours d'arrêt	
facteur potentiel	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
MAIN D'OEUVRE - HUMAIN	4 465	70,7%	163 847	51,9
MILIEU - ENVIRONNEMENT	1 896	66,9%	64 781	51,0
METHODE - ORGANISATION	1 147	68,6%	38 771	49,3
MACHINE - MATERIEL	806	63,3%	24 342	47,7
MATIERE	54	48,1%	1 250	48,1
MANAGEMENT	50	76,0%	4 511	118,7
Z NON PRECISE	19 546	63,1%	665 133	53,9
Total général	27 964	64,8%	962 635	53,1

Les facteurs potentiels restent encore très mal renseignés aujourd'hui (69,9% non renseignés).

4 LES ACCIDENTS DE TRAJET DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2020

4.1 Quelques chiffres sur les accidents de trajet

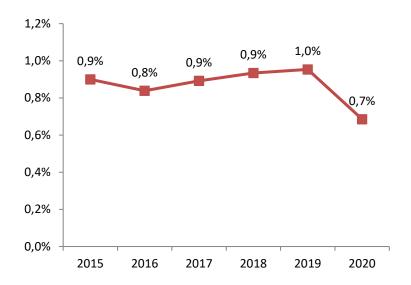
Nombre d'agents	644 988	Périmètre couvert BND	44,7%
Nombre d'événements	4 419	Taux de sinistralité	0,7%
Part avec arrêt	65,3%	Indice de fréquence	4,5
Nombre de jours d'arrêt	145 500	Taux de fréquence	2,8
Moyenne de jours d'arrêt	50,4	Taux de gravité	0,1

Le taux de gravité d'un accident de service avec arrêt correspond au nombre de journées non travaillées (arrêts de travail) pour 1 000 heures travaillées. Les heures travaillées sont déterminées à partir notamment de la durée hebdomadaire du travail et du nombre d'agents (référence 1 607 h).

L'indicateur n'est significatif que pour les accidents de service et non les accidents de trajet pour lesquels la référence au nombre d'heures travaillées n'est pas pertinente.

En effet, le risque n'est pas lié à la durée du travail, mais aux allers retours domicile/travail et éventuellement travail/lieu du repas. Le mode de transport utilisé, la distance domicile/travail, le fait de disposer d'un restaurant dans la collectivité ou non, de déjeuner sur place ou non, modifient grandement le risque encouru.

4.2 Evolution du taux de sinistralité des accidents de trajet



4.3 Répartition par sexe

	EVENE	MENTS	Jours d'arrêt		
SEXE	TOTAL	part avec arrêt	jours	Moyenne	
Homme	1 363	69,9%	48 817	51,2	
Femme	3 056	63,2%	96 683	50,0	
Total	4 419	65,3%	145 500	50,4	

69,1 % des accidents de trajet concernent les femmes. La moyenne de jours d'arrêt est cependant un peu plus élevée chez les hommes que chez les femmes (+ 1,2 jours).

4.4 Répartition par tranche d'âge au moment de l'accident

	EVENE	MENTS	Jours d'arrêt		
Tranche d'âge	TOTAL	part avec arrêt	jours	Moyenne	
moins de 30 ans	242	67,4%	6 201	38,0	
30-34 ans	337	64,7%	<i>8 367</i>	38,4	
35-39 ans	446	66,1%	11 853	40,2	
40-44 ans	542	65,7%	16 801	47,2	
45-49 ans	756	65,3%	22 950	46,5	
50-54 ans	827	64,3%	28 325	53,2	
55-59 ans	876	64,6%	35 528	62,8	
plus de 60 ans	393	66,4%	<i>15 475</i>	59,3	
Total	4 419	65,3%	145 500	50,4	

Les accidents de trajet sont plus fréquents chez les 50-59 ans.

4.5 Répartition par tranche durée d'arrêt

Accident de trajet	1-3 j	4 - 15 j	16 - 45 j	46 - 90 j	91 - 150 j	> 150 j	Total général
Nombre d'événements	349	1 114	651	151	356	264	2 885
Jours d'arrêt associés	707	9 496	17 694	7 861	34 558	75 184	145 500
Moy. Jours d'arrêt	2,0	8,5	27,2	52,1	97,1	284,8	50,4
Coût moyen en € par tranche d'arrêt*	227	413	1 334	<i>3 652</i>	6 748	25 331	

^{*} Coût moyen à titre indicatif. Source : http://www.ameli.fr

La tranche 4-15 jours comptabilise 38,6 % des accidents de trajet avec arrêt soit une moyenne de 8,5 jours d'arrêt.

4.6 Répartition par filière

Filière	Nombre Evénements	Part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moyenne jours d'arrêt
FILIERE TECHNIQUE	1 241	72,8%	50 267	55,7
FILIERE ADMINISTRATIVE	899	53,5%	19 430	40,4
FILIERE MEDICO-SOCIALE	298	70,5%	8 603	41,0
FILIERE SOCIALE	236	62,3%	6 151	41,8
FILIERE ANIMATION	182	69,2%	4 980	39,5
FILIERE CULTURELLE	127	68,5%	3 601	41,4
FILIERE POLICE MUNICIPALE	90	70,0%	3 882	61,6
FILIERE SPORTIVE	19	84,2%	753	47,1
FILIERE SOCIALE, MEDICO-SO	18	72,2%	650	50,0
Y AUTRE PERSONNEL	14	<i>85,7</i> %	409	34,1
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	6	100,0%	704	117,3
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	1	100,0%	6	6,0
Z NON PRECISE	1 288	63,7%	46 064	56,2
Total	4 419	65,3%	145 500	50,4

La filière technique (hors non précisé) représente 39,6 % des accidents de trajet.

4.7 Répartition par tranche horaire

tranche	EVENEMENTS		Jours	d'arrêt
horaire	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
0h à 2h	4	75,0%	26	9
2h à 4h	8	100,0%	574	72
4h à 6h	150	78,7%	8 021	68
6h à 8h	962	69,1%	34 206	51
8h à 10h	1 125	62,6%	32 707	46
10h à 12h	247	67,6%	8 919	53
12h à 14h	546	63,0%	13 937	41
14h à 16h	219	64,8%	8 711	61
16h à 18h	657	66,4%	25 359	58
18h à 20h	384	<i>55,7</i> %	8 618	40
20h à 22h	67	77,6%	2 742	53
22h à 0h	13	84,6%	294	27
non précisée	37	56,8%	1 386	66
Total	4 419	65,3%	145 500	50

47,6 % des accidents de trajet se sont produits entre 6h et 10 h.

4.8 Répartition par mois et jour

En avril, le nombre d'accident de trajet est particulièrement faible. Cela correspond à la période de confinement suite à la CoviD 19 mais la moyenne des jours d'arrêt est particulièrement élevée (1,8 fois celui de la moyenne annuelle).

Les lundi et mardi sont les journées les plus accidentogènes.

	Accident de trajet				
Mois Evènement	Nombre	Iombre part avec Jours d'arrêt		Moyenne jours d'arrêts	
Janvier	669	65,9%	24 556	56	
Février	418	70,3%	14 315	49	
Mars	273	63,7%	9 105	52	
Avril	60	63,3%	3 402	90	
Mai	220	63,6%	7 819	56	
Juin	420	64,8%	13 374	49	
Juillet	322	64,6%	11 130	54	
Août	269	60,6%	8 308	51	
Septembre	553	67,8%	19 150	51	
Octobre	443	63,2%	12 211	44	
Novembre	404	65,6%	12 111	46	
Décembre	368	63,9%	10 019	43	
Total	4 419	65,3%	145 500	50	

		Accident	Accident de trajet		
Mois Evènement	Nombre	part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moyenne jours d'arrêts	
Dimanche	49	73,5%	2 301	64	
Lundi	988	68,6%	32 365	48	
Mardi	943	63,8%	29 153	48	
Mercredi	783	61,9%	21 790	45	
Jeudi	869	64,8%	29 207	52	
Vendredi	710	65,6%	27 268	59	
Samedi	77	71,4%	3 416	62	
Total	4 419	65,3%	145 500	50	

4.9 Répartition par ancienneté²

	EVENE	MENTS	Jours d'arrêt		
Ancienneté	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne	
moins de 5 ans	1 100	64,4%	31 573	45	
5 à 10 ans	663	65,9%	20 421	47	
10 à 15 ans	739	65,8%	25 558	53	
plus de 15 ans	1 784	67,3%	63 930	53	
non précisée	133	40,6%	4 018	74	
Total	4 419	65,3%	145 500	50	

Les accidents de trajet sont plus élevés pour les agents ayant plus de 15 ans d'ancienneté.

4.10 Répartition par nature des lésions

	EVENE	MENTS	JOURS D'ARRET	
ELEMENT MATERIEL	Nombre	Part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moyenne
CONTUSION, HEMATOME	1 648	58,7%	40 701	42
ATTEINTE OSTEO-ARTICULAIRE ET/OU MUSCULAIRE	973	71,0%	30 059	44
(ENTORSE, DOULEURS D'EFFORT, ETC.)				
DOULEURS,LUMBAGO	416	64,7%		41
FRACTURE	337	92,6%		116
CHOC TRAUMATIQUE	282	66,0%	7 080	38
LESIONS DE NATURE MULTIPLE	160	70,0%	6 381	57
PLAIE	147	57,1%	2 239	27
REACTION ALLERGIQUE OU INFLAMMATOIRE CUTANEE OU MUQUEUSE	71	64,8%	1 192	26
LUXATION	60	70,0%	2 753	66
DECHIRURE MUSCULAIRE	34	64,7%	603	27
COMMOTION, PERTE DE CONNAISSANCE	27	74,1%	638	32
CHOCS CONSECUTIFS A AGRESSION, MENACE	27	48,1%	273	21
LESIONS INTERNES	21	71,4%	1 490	99
BRULURE PHYSIQUE, CHIMIQUE	9	33,3%	15	5
TROUBLES VISUELS	8	50,0%	185	46
PRESENCE DE CORPS ETRANGERS	6	50,0%	322	107
PIQURE	6	33,3%	7	4
LESIONS NERVEUSES	6	100,0%	224	37
MORSURE	3	66,7%	122	61
TROUBLES AUDITIFS	1	0,0%	-	0
DERMITE	1	100,0%	3	3
AMPUTATION	1	100,0%	108	108
HERNIE	1	100,0%	52	52
Z NON PRECISE	174	47,1%	4 089	50
Total	4 419	65,3%	145 500	50

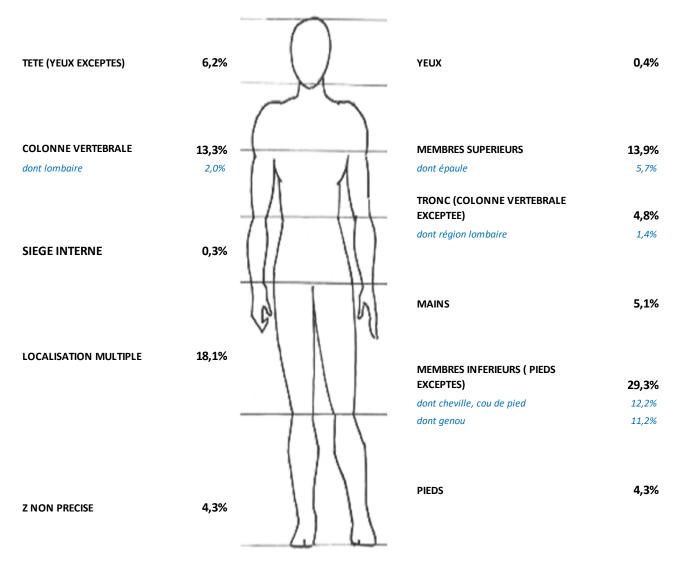
² La présentation des événements selon l'ancienneté des agents ne prend pas en considération la taille des strates de la population, il est donc peu aisé de procéder à des comparaisons et analyse.

Les lésions 'contusions, hématomes' sont les plus nombreuses et ont entrainé une moyenne de jours d'arrêt de 42 jours. Ces lésions sont nombreuses mais naturellement moins graves que les fractures et occasionnent moins de jours d'arrêt.

4.11 Répartition par siège des lésions et parties du corps le plus impactées

ELEMENT MATERIEL	EVENEN	IENTS	JOURS D'ARRET		
ELEIVIENT IVIATERIEL	Nombre	Part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moyenne	
MEMBRES INFERIEURS (PIEDS EXCEPTES)	1 296	68,1%	44 798	51	
LOCALISATION MULTIPLE	801	63,7%	28 521	56	
MEMBRES SUPERIEURS	614	71,3%	31 449	72	
COLONNE VERTEBRALE	588	63,1%	13 087	35	
TETE (YEUX EXCEPTES)	274	61,3%	5 258	31	
MAINS	225	63,6%	5 598	39	
TRONC (COLONNE VERTEBRALE EXCEPTEE)	212	67,5%	6 502	45	
PIEDS	188	74,5%	6 591	47	
YEUX	19	52,6%	203	20	
SIEGE INTERNE	12	58,3%	486	69	
Z NON PRECISE	190	38,4%	3 007	41	
Total général	4 419	65,3%	145 500	50	

Les accidents de trajet touchent les membres inférieurs et tout particulièrement les chevilles, cou de pied et le genou.



4.12 Répartition par moyen de locomotion

	EVENEM	EVENEMENTS		Jours d'arrêt		
Moyen de locomotion	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne		
TRANSPORT EN COMMUN	473	74,4%	13 038	37		
PEDESTRE	460	67,4%	11 892	<i>38</i>		
BICYCLETTE	245	64,1%	4 692	30		
VEHICULE AUTOMOBILE	122	68,9%	3 225	<i>38</i>		
VELOMOTEUR, MOTO	119	78,2%	6 297	68		
VEHICULE PERSONNEL	111	65,8%	2 366	32		
AUTOMOBILE	11	0,0%	0	0		
VEHICULE DE SERVICE	11	54,5%	155	26		
VEHICULE DE FONCTION	3	0,0%	0	0		
Z NON PRECISE	2 864	63,2%	103 835	57		
Total	4 419	65,3%	145 500	50		

30,4 % des accidents de trajet ont lieu lors de déplacements en transports en commun et 29,6% lors de déplacements pédestres (hors non précisé).

Cependant les moyens de locomotion sont très mal renseignés encore aujourd'hui (64,8 % en 2020 non précisé).

4.13 Répartition selon le parcours

64,6 % des accidents se déroulent sur le trajet aller (hors non précisé).

Cependant le parcours est, lui aussi, encore très mal renseigné aujourd'hui (67,8 %).

	EVENEM	IENTS	Jours d'arrêt		
Parcours	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne	
DU DOMICILE AU LIEU DE TRAVAIL	1 117	67,6%	28 593	38	
DU LIEU DE TRAVAIL AU DOMICILE	574	63,9%	16 534	45	
DETOURNE	26	42,3%	519	47	
INTERROMPU	12	75,0%	169	19	
SURVENU PENDANT UNE INTERRUPTIOI	1	0,0%	0	0	
Z NON PRECISE	2 689	64,8%	99 685	57	
Total	4 419	65,3%	145 500	50	

L'accident de trajet doit survenir sur le trajet le plus direct en temps ou en distance entre le domicile et le lieu de travail ou inversement. Il est pris en charge à condition que le parcours n'ait pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendant du service.

4.14 Répartition selon la cause

	EVENEM	ENTS	Jours d'arrêt	
Parcours	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
ETAT DU SOL, SURFACES	390	71,3%	11 172	40
COLLISION	366	69,4%	10 495	41
CONDITIONS METEOROLOGIQUES	88	61,4%	1 988	37
ETAT PHYSIQUE	54	74,1%	1 616	40
AGRESSION	50	66,0%	1 145	35
SORTIE DE ROUTE	37	75,7%	950	34
INCIDENT MECANIQUE	25	76,0%	528	28
Non précisé	3 409	63,9%	117 606	54
Total	4 419	65,3%	145 500	50

38,6 % des accidents sont dus à l'état du sol (hors non précisé).

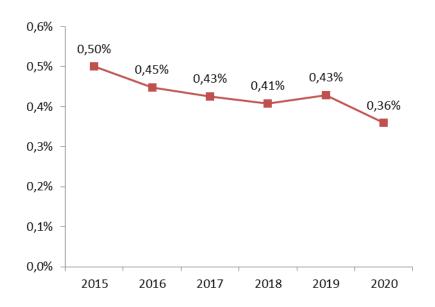
Cependant la cause est, elle aussi, encore très mal renseignée aujourd'hui.

5 LES MALADIES PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2020

5.1 Quelques chiffres sur les maladies professionnelles

Nombre d'agents	644 988	Périmètre couvert BND	44,7%
Nombre d'événements	2 263	Taux de sinistralité	0,4%
Part avec arrêt	<i>62,7</i> %	Indice de fréquence	2,2
Nombre de jours d'arrêt	237 484	Taux de fréquence	1,4
Moyenne de jours d'arrêt	167,5	Taux de gravité	0,2

5.2 Evolution du taux de sinistralité des maladies professionnelles



A l'exception d'une légère hausse en 2019, le taux de sinistralité des maladies professionnelles diminue de façon constante depuis 2015.

Répartition par tranche d'âge à la date du certificat ou du 1er diagnostic de la maladie

Le nombre de maladies professionnelles est plus élevé pour les 50-54 ans et les 55-59 ans.

	EVENE	MENTS	Jours d'arrêt		
Tranche d'âge	TOTAL	TOTAL part avec arrêt		Moyenne	
moins de 30 ans	25	60,0%	1 435	95,7	
30-34 ans	51	58,8%	4 179	139,3	
35-39 ans	121	66,1%	13 673	170,9	
40-44 ans	202	66,8%	23 610	174,9	
45-49 ans	390	58,5%	<i>34 700</i>	152,2	
50-54 ans	592	64,4%	63 065	165,5	
55-59 ans	658	65,5%	76 025	176,4	
plus de 60 ans	224	52,7%	<i>20 797</i>	176,2	
Total	2 263	<i>62,7%</i>	237 484	167,5	

5.3 Répartition par tranche durée d'arrêt

	Nombre de	Jours d'arrêt		
	MP	jours	Moyenne	
sans arrêt	845			
1-3 j	12	20	1,7	
4-15 j	89	949	10,7	
16-45 j	223	6 832	30,6	
46-90 j	86	4 459	51,8	
91-150 j	405	40 675	100,4	
> 150 j	603	184 549	306,1	
Total	1 418	237 484	167,5	

Les maladies professionnelles résultent à la fois d'une exposition au risque mais aussi d'une durée d'exposition professionnelle qui peuvent dépasser une année.

La tranche supérieure à 150 jours concerne 42,5 % des maladies professionnelles avec arrêt soit une somme de 184 549 jours d'arrêt.

5.4 Répartition par n° de tableau des maladies professionnelles

		Evène	ments	Jours	d'arrêt
	n° tableau	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	1438	66,8%	169 264	176,1
98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	93	64,5%	11 877	198,0
100	Infection au SARS-CoV2	21	61,9%	1 456	112,0
79	Lésions chroniques du ménisque	18	72,2%	1 567	120,5
42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	13	0,0%	-	0,0
1					
97	Affections dues au plomb et à ses composés Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences	9	72,7% 77,8%	1 229 869	153,6 124,1
39	Maladies professionnelles engendrées par le bioxyde de manganèse	4	50,0%	129	64,5
30	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	4	0,0%	-	0,0
10	Ulcérations et dermites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins, le chromate de zinc	4	75,0%	432	144,0
69	Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les	3	100,0%	531	177,0
95	Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc	3	33,3%	15	15,0
76	Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation	3	100,0%	255	85,0
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	3	33,3%	555	555,0
66	Rhinites et asthmes professionnels	3	66,7%	76	38,0
53	Affections dues aux rickettsies	2	0,0%	-	0,0
Autre	autres renseignés et regroupés	11	63,6%	1 594	227,7
Non Precisé		620	53,9%	47 635	142,6
	Total général	2 263	62,7%	237 484	167,5

Comme chaque année, le tableau n°57 'affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail' est prédominant dans 87,5 % des cas (hors non précisé) avec 169 264 journées non travaillées.

Conformément à la loi du 25 octobre 1919, une maladie peut être reconnue professionnelle si elle figure sur l'un des tableaux annexés au Code de la Sécurité sociale ou au Code rural. Ces tableaux sont créés et modifiés par décret au fur et à mesure de l'évolution des techniques et des progrès des connaissances médicales. Il existe actuellement 114 tableaux au régime général et 57 au régime agricole.

Le décret n°2020-1131 en date du 14 septembre 2020 a créé un nouveau tableau applicable notamment aux employeurs publics et relatif aux affections respiratoires aiguës causées par une infection au SARS-CoV2 (tableau n°100). En 2020, il s'agit du troisième tableau le plus représenté en termes d'évènements.

Les troubles musculo squelettiques (TMS) représentent 94 % des Maladies professionnelles en 2020 (hors non précisé)

Les TMS sont reconnus au titre des tableaux 57, 69, 97 et 98 des maladies professionnelles du régime général et au titre du tableau 39 du régime agricole.

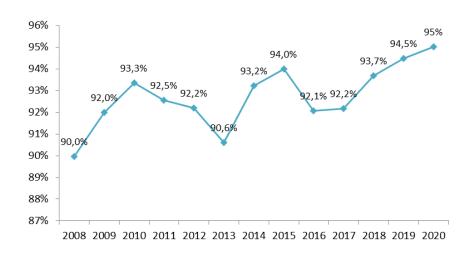
Les régions corporelles concernées par les TMS sont principalement les épaules (exemple : tendinopathie de la coiffe des rotateurs), le coude (exemple : épicondylite), les extrémités des membres supérieurs (exemple : syndrome du canal carpien pour le poignet), le cou, et le dos.

Tous les secteurs d'activité sont touchés.

Ce risque n'est pas vraiment nouveau puisqu'il était déjà présent au 19ème siècle. Son émergence actuelle s'explique notamment par des changements dans l'organisation du travail.

Le juste à temps, le flux tendu imposent un niveau de charge de travail relativement constant. Beaucoup de tâches imposent également des gestes fins, précis et répétés.

Evolution des troubles musculo squelettiques (TMS)



Les TMS dans la BND regroupent 95 % des maladies professionnelles (hors non précisé)

Les TMS constituent un enjeu important de santé au travail. Ils représentent la première cause de maladie professionnelle reconnue (3/4) en France.

6 ZOOM

6.1 Les accidents routiers

Le risque routier encouru par les agents fait partie intégrante des risques professionnels.

L'analyse des éléments matériels permet de dégager un certain nombre d'accidents de service liés aux risques routiers.

Accidents routiers	Nombre d'évènements	part avec arrêt	Jours d'arrêt	moyenne jours d'arrêt
Accident de service	931	69,1%	32 399	50,4
Accident de trajet	4 419	65,3%	145 500	50,4
TOTAL	5 350	54,2%	177 899	61,3

Les accidents routiers représentent 16,5 % de l'ensemble des accidents (service et trajet).

Evolution des indicateurs des accidents routiers

Les indicateurs sont en baisse en 2020; baisse induite par le confinement et le recours accru au télétravail.

Année	Taux de	Taux de	Indice de	Taux de	
Aimee	sinistralité	fréquence	fréquence	gravité	
2007	0,8%	2,5	4,0	0,1	
2008	1,0%	3,9	6,3	0,2	
2009	1,1%	4,5	7,2	0,2	
2010	1,2%	5,0	8,1	0,2	
2011	1,2%	5,0	8,1	0,2	
2012	1,2%	5,2	8,4	0,2	
2013	1,2%	5,3	8,5	0,2	
2014	1,2%	5,2	8,4	0,2	
2015	1,1%	4,9	7,9	0,2	
2016	1,0%	4,5	7,2	0,2	
2017	1,1%	4,6	7,4	0,2	
2018	1,1%	4,6	7,4	0,2	
2019	1,1%	4,5	7,3	0,2	
2020	0,8%	3,4	5,5	0,2	

6.2 Les risques psychosociaux (RPS)

Année	Total Accidents de service (hors non renseigné)	Nombre d'événements (RPS)	avec arrêt	part avec arrêt	Part des RPS/acciden ts de service	Jours d'arrêt (RPS)	Moyenne Jours d'arrêt
2009	23 564	145	84	57,9%	0,6%	3 598	42,8
2010	24 213	228	125	54,8%	0,9%	6 235	49,9
2011	25 097	234	140	59,8%	0,9%	4 669	33,4
2012	18 718	538	334	62,1%	2,9%	18 718	56,0
2013	29 533	1 398	760	54,4%	4,7%	31 963	42,1
2014	28 636	1 525	812	53,2%	5,3%	39 327	48,4
2015	32 648	792	340	42,9%	2,4%	13 656	40,2
2016	38 853	821	423	51,5%	2,1%	19 181	45,3
2017	38 937	837	404	48,3%	2,1%	15 517	38,4
2018	26 898	1 160	595	51,3%	4,3%	32 932	<i>55,</i> 3
2019	27 563	1 588	951	59,9%	5,8%	66 438	69,9
2020	21 050	1 176	692	58,8%	5,6%	50 142	<i>72,</i> 5

5,6 % des accidents de service (hors non renseigné ou divers) sont liés à des risques psychosociaux. Le nombre d'évènement en 2020 retrouve les niveaux de 2018 mais la durée des arrêts est toujours en augmentation.

Les risques psychosociaux tels que définis au niveau européen incluent le stress, les violences internes dont le harcèlement moral et sexuel, les violences externes et la souffrance ou le mal-être au travail. L'origine des risques psychosociaux est multifactorielle : contenu du travail à effectuer, organisation et relations de travail, environnement physique et socio-économique...

GLOSSAIRE



Actifs

Deux populations sont assujetties au régime, en raison de leurs statuts et des conditions générales définies par l'article 2 du décret n° 2007-173 du 7 février 2007 :

- Les agents hospitaliers, qui relèvent du statut de la fonction publique hospitalière, défini par la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986, lequel constitue le titre IV du statut général des fonctionnaires.
- Les agents territoriaux, qui relèvent du statut de la fonction publique territoriale, défini par la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984, lequel constitue le titre III du statut général des fonctionnaires.

B

BND

Banque nationale de données.

Il s'agit d'un entrepôt de données qui recueille les accidents ou les maladies professionnelles de la fonction publique hospitalière et territoriale issus de l'outil PRORISQ

C

CNRACL

Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

La CNRACL est un régime spécial de sécurité sociale au sens de l'article L711-1 du code de la sécurité sociale. Créée par l'ordonnance n°45.993 du 17 mai 1945, elle s'est substituée aux divers régimes de retraite propres à certaines collectivités. La CNRACL assure, selon le principe de la répartition, la couverture des risques vieillesse et invalidité permanente.

Les agents titulaires et stagiaires des collectivités locales et leurs établissements publics nommés dans un emploi permanent à raison de 28 heures hebdomadaires, sont obligatoirement affiliés à la CNRACL.

Jours d'arrêt

Les jours d'arrêt arrêtés au 31/08/2021 correspondent au nombre de jours d'arrêt des événements de l'année 2020 uniquement.

P

Population couverte par la BND

La population couverte de la BND étant différente chaque année, les évolutions sont calculées sur une population ramenée à 100.

Le service statistique de la BND utilise le système informatique d'affiliation des agents, qui permet de connaître le nombre d'actifs, à partir de la saisie de la déclaration individuelle d'affiliation.

PRORISQ

PRORISQ est un outil gratuit mis à la disposition des collectivités hospitalières et territoriales pour la gestion du risque professionnel.

